

# Budget supplémentaire 2022

## Budget principal et autres Budgets

### Rapport de présentation

Le rapport de présentation détaille les principales mesures proposées et les équilibres dégagés dans le cadre de l'étape budgétaire concernée, à savoir le Budget supplémentaire (BS) du Budget principal et des différents budgets annexes.

Acte de reprise et d'ajustements, le Budget supplémentaire est une décision modificative (DM) particulière :

- En tant qu'acte de reports, il reprend les résultats, les restes à réaliser et reports adoptés dans le cadre du Compte administratif de l'exercice précédent ;
- En tant qu'acte d'ajustements, il permet, comme toute décision modificative, de procéder à des ajustements, à des virements de crédits et des inscriptions nouvelles s'avérant nécessaires au regard de l'utilisation des crédits ou des engagements pris par le Conseil métropolitain depuis l'adoption du Budget primitif.

Tous budgets confondus, l'**excédent brut de fonctionnement 2021** s'élève à **186 740 103,37 €** (contre 202 877 060,87 € en 2020) dont 134 365 077,88 € affectés en réserves notamment pour assurer la couverture règlementaire du besoin de financement de la section d'investissement. Après prise en compte des reports de fonctionnement (23 479 079,77 €), le **résultat net disponible** tous budgets pour le financement de mesures nouvelles s'élève à **86 683 216,12 €**. Bien qu'amointries dans leurs effets, les conséquences de la crise sanitaire et le ralentissement généralisé de l'économie ont continué à peser sur les comptes de Bordeaux Métropole, le résultat net disponible étant ramené de 14,6 M€ à 12,4 M€ (contre 45,4 M€ en 2020). Néanmoins ce résultat qui intègre une mobilisation d'emprunt en net recul par rapport à 2020 (130 M€ vs 210 M€) permet à Bordeaux Métropole d'afficher une capacité de désendettement, encore plus satisfaisante dans ce contexte de sortie de crise, de 3,6 années au 31 décembre 2021.

Ce résultat net se répartit par budget selon la ventilation suivante :

	Résultat de clôture en fonctionnement	Excédent de fonctionnement capitalisé / Réserves	Reports à financer en fonctionnement	Résultat net affectable aux nouvelles mesures
05-Budget principal	126 631 919,93	100 520 359,80	13 694 846,87	12 416 713,26
11-Déchets ménagers	22 664 230,95	10 000 000,00	18 813,68	37 567 047,03
21-Assainissement	12 581 423,83	10 000 000,00	617 680,67	23 666 218,50
22- Régie S.P.A.N.C.	99 714,00		100,00	182 314,00
24-Régie Restaur. administ.	31 261,99	31 261,99		
31-Transports	19 308 812,25	11 272 884,98	998 502,49	7 037 424,78
62-Caveaux	267 870,44		59 200,00	353 048,91
63-S.E.P.F.	4 390,95			34 797,82
64-Crématorium HT	181 135,01			746 404,69
71-Réseau de Chaleur	2 688 328,90	2 540 571,11		147 757,79
81-Lotissements	5 873,86		2 321 091,07	252 984,65
82-Z.A.C.	63 127,03		1 661 967,28	1 026 191,37
83-Z.A.C. du Tasta Bruges	1 246 298,82		3 732 904,50	1 745 126,71
84-Z.A.C. Quais de Floirac	147 738,32		373 973,21	934,12
92-Régie Eau industrielle	725 227,85			899 377,05
93-Equipements fluviaux	92 749,24			606 875,44
<b>TOTAUX</b>	<b>186 740 103,37</b>	<b>134 365 077,88</b>	<b>23 479 079,77</b>	<b>86 683 216,12</b>

Porteur d'ambitions fortes centrées autour des cinq grands axes de développement détaillés dans le projet de mandature, le Budget primitif 2022 a apporté des moyens renforcés en faveur du développement équilibré et durable du territoire métropolitain, tout en soutenant les actions des communes membres, sans dégradation de la santé financière de la Métropole.

Dans le contexte marqué par le conflit en Ukraine et ses répercussions sur l'ensemble des économies mondiales et sur les prix en général, le Budget supplémentaire 2022 propose d'affecter des moyens supplémentaires en réserve, destinés à pallier les effets anticipés de l'inflation sur les différentes dépenses d'énergie ou sur les marchés publics passés par la Métropole, sur lesquels les hausses liées aux révisions de prix se font d'ores et déjà sentir.

Le Budget supplémentaire prévoit également un accompagnement supplémentaire de la nouvelle régie de l'eau financé par la mobilisation du fonds de performance du délégataire actuel.

La présente décision comprend par ailleurs quelques mesures complémentaires au regard des avancements des projets et de l'activité des services communs principalement.

Enfin, s'agissant des crédits suivis en Autorisations de programme (AP) ou d'engagement (AE) et Crédits de paiement (CP), sont également proposées les modifications, clôtures et créations d'autorisations existantes pour un total d'engagement de 21,78 M€.

Comme mentionné dans le détail joint en annexe, ces mouvements concernent principalement, pour 10,38 M€, des révisions d'AP existantes, rendues nécessaires pour terminer, ou compléter le programme alloué à chacune d'elle (dont l'OIM Aéroparc pour 4,74 M€, les travaux du Bassin Nouaux à Villenave d'Ornon ou encore les aides aux partenaires du Contrat de ville) et pour 11,40 M€, une création d'AP à l'occasion de la signature de la nouvelle concession d'aménagement « In cité » pour la période 2022-2025.

La Métropole ayant fait le choix de préserver ses marges de manœuvre dans le contexte décrit précédemment, le résultat net de 86,68 M€ sera également affecté à la maîtrise de sa capacité de désendettement avec une proposition de baisse de l'autorisation d'emprunt 2022 de 30,65 M€ tous budgets confondus, (soit 35 % du résultat net) dont : 13,35 M€ pour le Budget principal, 5,88 M€ pour le Budget annexe de l'Assainissement, 8,48 M€ pour celui des Transports et 2,94 M€ pour le Budget annexe des Réseaux de chaleur.

Compte tenu de ces éléments et des écritures à prévoir au titre de mouvements équilibrés (transferts entre chapitre, ouverture de dépenses financées par des recettes nouvelles et écritures d'ordre), le **Budget supplémentaire pour 2022** se présente en grandes masses, comme suit **pour l'ensemble des budgets** :

	DEPENSES	RECETTES
A - Résultat de clôture	57 863 317,22	226 837 512,42
B - Restes à réaliser mouvements réels	164 741 480,56	82 450 501,48
C - Opérations nouvelles	57 557 988,61	18 195 123,58
<b>Total mouvements réels</b>	<b>280 162 786,39</b>	<b>327 483 137,48</b>
D - Mouvements d'ordre	44 621 805,68	44 621 805,68
<b>Total mouvements</b>	<b>324 784 592,07</b>	<b>372 104 943,16</b>
Excédent constaté au BS	47 320 351,09	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>372 104 943,16</b>	<b>372 104 943,16</b>

Certains budgets annexes étant structurellement excédentaires, le Budget supplémentaire consolidé présente donc un excédent global de **47 320 351,09 €**.

## 1. Budget principal

	Dépenses	Recettes	Résultat utilisable pour le BS
Restes à réaliser de fonctionnement	13 694 846,87		
Résultat de fonctionnement après affectation 002		26 111 560,13	
<b>TOTAL Fonctionnement</b>	<b>13 694 846,87</b>	<b>26 111 560,13</b>	<b>12 416 713,26</b>
Restes à réaliser d'investissement	123 668 915,36	70 738 342,00	
Affectation du résultat (001 + 1068)	47 589 786,44	100 520 359,80	
<b>TOTAL Investissement</b>	<b>171 258 701,80</b>	<b>171 258 701,80</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>184 953 548,67</b>	<b>197 370 261,93</b>	<b>12 416 713,26</b>

**Au regard des résultats affectés au titre de 2021, rappelés dans le tableau qui précède, et des mesures nouvelles à financer, le Budget supplémentaire du Budget principal s'équilibre à 240 902 113,28 € en dépenses et recettes.**

### 1.1 Mesures nouvelles

La synthèse des mouvements proposés, hors résultats et reports, dans le cadre de l'adoption du Budget supplémentaire se présente de la façon suivante :

	Mouvements BS (€)
Dépenses réelles fonctionnement	7 482 495,26
Recettes réelles fonctionnement	11 315 782,00
Dépenses réelles d'investissement	30 224 214,10
Recettes réelles investissement	13 974 214,10
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>37 706 709,36</b>
<b>Recettes réelles totales</b>	<b>25 289 996,10</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>12 416 713,26</b>

Le Budget supplémentaire 2022 propose une augmentation des dépenses de fonctionnement de **7,5 M€**. S'agissant des dépenses d'investissement, elles s'accroissent de **30,2 M€**.

**S'agissant du fonctionnement**, est prévue l'inscription de **227 k€** au titre des nouveaux marchés d'assurances de Bordeaux Métropole qui connaissent à l'échelle nationale des hausses tarifaires importantes, indépendamment de la maîtrise de la sinistralité par notre Etablissement, comme c'est le cas sur la flotte automobile.

Directement impacté par la hausse des coûts de l'énergie, le nouveau marché de fourniture d'électricité nécessite une inscription supplémentaire de **215 k€**, liée à la hausse du prix du kilowatt/heure.

L'évolution du mode de facturation du nouveau marché de nettoyage des voies à grand trafic implique une hausse des prix des prestations, justifiant une inscription complémentaire de **111 k€**.

Figurent également **100 k€ de besoins pour les services communs** du fait de la reprise en gestion de nouveaux espaces publics (propreté).

Outre ces inscriptions, deux compléments de **subventions** sont prévus, l'un de **30 k€** pour les technopoles accompagnant les jeunes entrepreneurs, l'autre de **18 k€** pour financer les travaux de recherche de l'association La Mémoire de Bordeaux Métropole.

Par ailleurs, des **écritures financières ou de régularisation comptable** requièrent des inscriptions complémentaires dont **800 k€** pour le règlement d'intérêts moratoires et **107 k€** liés à un rattrapage de redevance due à la ville de Bègles à l'issue du transfert de la compétence « concession de la distribution publique d'électricité et de gaz » et du rachat de la régie municipale par Electricité Réseau Distribution France (ERDF).

Enfin il est proposé **1,490 M€** au titre de la rémunération de l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) accompagnant Bordeaux Métropole et de **550 k€** de subvention de fonctionnement complémentaire dans le cadre du démarrage de la Régie de l'eau Bordeaux Métropole, préalablement à celui de l'exploitation des services publics entrant dans son périmètre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ces dépenses sont intégralement compensées par la mobilisation des fonds liés à la fin de la concession de l'eau (**2,04 M€**).

S'agissant des **recettes de fonctionnement**, le Budget supplémentaire prévoit, en sus de cette mobilisation du fonds de performance, l'inscription de près de **9,3 M€**, dont **8,6 M€** correspondant aux notifications des recettes fiscales et de dotations complémentaires (*avec notamment +4,6 M€ de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), +1,1 M€ de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), +1,3 M€ de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et Autres Locaux non affectés à l'habitation principale (THRSAL), -1 M€ de fraction de Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), +2,2 M€ d'allocations compensatrices et +0,3 M€ de dotations*) atténuant les prévisions en retrait du Budget primitif 2022 sur ces ressources. Sont également prévus **491 k€** de redevance perçue au titre de la concession de distribution publique de gaz mais aussi **390 k€** de subvention de l'Etat (direction interministérielle du numérique - DINUM) pour le financement du projet numérique « Data climat ».

Concernant les **dépenses d'investissement**, elles s'accroissent globalement de **30,2 M€**.

Cette hausse s'explique principalement par des **écritures équilibrées** avec notamment l'inscription de l'avance, équilibrée par la recette de créance, à la Société d'économie mixte locale (SEML) InCité à hauteur de **13 M€**, dans le cadre de la nouvelle concession pour la requalification du centre historique de Bordeaux 2022-2025, conformément à la délibération n°2022-234 du 20 mai 2022. **4,5 M€** sont prévus au titre des crédits délégués de l'Etat en matière de politique de l'habitat et **1,6 M€** au titre de l'avance faite au budget annexe de la Zone d'aménagement concertée (ZAC) du Tasta à Bruges.

Par ailleurs, le rachat des parts détenues par le Conseil départemental de la Gironde au titre de notre actionnariat au sein de la SEM Route des lasers justifie une inscription de **980 k€**.

Sont également proposées des inscriptions de **3,67 M€** liés aux travaux sur le pont Simone Veil, de **2 M€** concernant l'aménagement des espaces publics sur le secteur de Brazza, de **1,9 M€** au titre des réseaux d'eau potable sur le tracé du Bus à Haut niveau de Service (BHNS) ou encore **1,6 M€** à celui du bassin de rétention des eaux pluviales des Nouaux à Villenave d'Ornon.

Hormis ceux prévus entre chapitres, des redéploiements de crédits sont également proposés au regard de l'avancement des opérations et de la facturation attendue, sans incidence néanmoins sur le montant des autorisations correspondantes. **4,72 M€** sont ainsi notamment proposés, en application de la délibération n°2022-285 du 20 mai dernier, au titre de la participation financière de Bordeaux Métropole au projet de réhabilitation du groupe scolaire de la Benauge, situé dans le quartier Joliot Curie, objet d'un projet de renouvellement urbain accompagné par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU).

## 1.2 Mouvements d'ordre

Des mesures d'ordre et de régularisations comptables sont également proposées et concernent les opérations budgétaires patrimoniales, équilibrées en dépenses et en recettes (Chapitre 041) pour **1,99 M€** liés au solde d'opérations sur le tracé du tramway (Lignes C et D).

## 1.3 Equilibre du budget

Compte tenu de l'ensemble de ces ajustements et du résultat net précité, un **crédit d'environ 17 M€ demeure disponible** qu'il est proposé d'affecter :

- A la constitution, compte tenu des fortes tensions internationales et de leurs répercussions sur la hausse des matières premières et des coûts énergétiques, d'une **réserve financière en fonctionnement de 3,7 M€**, permettant de faire face le cas échéant à des hausses d'indexations ou avenants ne pouvant attendre la prochaine décision modificative de fin d'année. La mobilisation éventuelle de cette réserve fera l'objet d'un compte-rendu dans le cadre de cette dernière.
- A la diminution de **la prévision de recettes d'emprunt** à hauteur de **13,35 M€**.

Au final, le Budget supplémentaire 2022 du Budget principal est équilibré comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
A - Résultat de clôture	47 589 786,44	126 631 919,93
B - Restes à réaliser mouvements réels	137 363 762,23	70 738 342,00
C - Opérations nouvelles	37 706 709,36	25 289 996,10
<b>Total mouvements réels</b>	<b>222 660 258,03</b>	<b>222 660 258,03</b>
D - Mouvements d'ordre	18 241 855,25	18 241 855,25
<b>Total mouvements</b>	<b>240 902 113,28</b>	<b>240 902 113,28</b>
Excédent constaté au BS	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>240 902 113,28</b>	<b>240 902 113,28</b>

## 2. Les Budgets annexes et les Régies

L'équilibre des différents budgets annexes et régies est retracé dans la balance jointe en annexe.

Les principales inscriptions concernent la constitution de provisions sur certains budgets annexes ou régies, dans la continuité de celles précédemment votées notamment.

C'est le cas du **Budget annexe des Déchets ménagers** avec la constitution de provisions à hauteur de **13 M€** destinée au règlement des contributions financières d'investissement (CFI) prévues au contrat de délégation et des avenants intervenus depuis sa signature et de **500 k€** au titre de la dépréciation des actifs circulants. Ou encore sur le **Budget annexe de l'Assainissement pour 6,5 M€**, au titre de la soulte à verser à l'issue du contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif et des eaux pluviales urbaines ainsi que sur le **Budget annexe des Transports pour 3,7 M€**, dans l'optique du rachat de la valeur nette comptable (VNC) des biens immobilisés chez le délégataire actuel d'ici la fin de la délégation de service public des transports à horizon 2023. Sont également concernés les Budgets annexes du crématorium (139,2 k€), des réseaux de chaleur (200 k€), la Régie des équipements fluviaux (90 k€) en vue de faire face aux futurs travaux de gros entretien ou de renouvellement de leurs équipements ou au titre de la dépréciation des actifs circulants.

S'agissant du **Budget annexe des Transports**, il convient de préciser que deux contrats bancaires signés en 2005 subissent une révision à la hausse de leurs taux d'intérêt (1,75 M€) en raison de l'évolution récente de l'inflation. En effet, ces deux contrats qui portaient respectivement sur un nominal de 30 M€ et 20 M€, bénéficiaient jusqu'à récemment d'un taux fixe de 3,88%, l'inflation demeurant inférieure à 2%. L'accélération conjoncturelle des prix actuels induit un taux pour les échéances de juin 2022 à 4,98%. Néanmoins, il convient de rappeler que depuis 2006, la Métropole a bénéficié d'un taux compétitif au regard de la durée de financement accordée à savoir 30 ans. En effet, à l'époque, les établissements bancaires proposaient des taux similaires sur des maturités de 15 ans. Au 1er juillet 2022, le capital restant dû de ces deux contrats est de 32,45 M€. Le terme de ces deux contrats interviendra en 2036.

Par ailleurs, au regard des différents ajustements inscrits, est proposée **l'annulation intégrale de la recette d'emprunt ouverte au Budget primitif pour le Budget annexe de l'Assainissement (-5,882 M€)**, à celui des **Réseaux de chaleur (-2,945 M€)** ainsi qu'une baisse de celle du **Budget annexe des Transports de (-9,48 M€)**.

Hormis ces inscriptions, seules les écritures liées à la reprise des résultats et des mouvements d'ordre et de régularisation patrimoniales sont proposées dans le cadre de la présente décision modificative au titre des différents budgets annexes et régies.

---